

Communiqué de presse :
16 octobre 2017, Guerneseey

Projet aurifère de Mako – Mise à jour des performances environnementales et sociales

Toro Gold (« Toro Gold » ou la « Société ») a le plaisir de présenter une mise à jour concernant les programmes environnementaux et sociaux dans le cadre de son projet aurifère de Mako détenu à 90 % dans l'est du Sénégal (« Mako » ou le « Projet »). Le Projet est en dehors, mais à proximité du Parc National du Niokolo-Koba inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et du fleuve Gambie, les deux étant des récepteurs environnementaux sensibles. La construction et l'exploitation du Projet évitent l'exigence de toute réinstallation physique des personnes affectées, avec seulement une exigence limitée en matière de restauration des moyens de subsistance.

Le projet de Mako a été conçu et sera exploité conformément aux normes environnementales et sociales à la fois sénégalaises et internationales, en particulier les normes de performance de la Société Financière Internationale (« SFI »). Une étude d'impact environnemental et social (« EIES ») utilisant des consultants indépendants expérimentés et incorporant des études de base exhaustives et l'avis d'experts externes, a été achevée en décembre 2015 et a contribué au succès du processus d'autorisation auprès du gouvernement du Sénégal.

En plus d'une gestion responsable, Toro Gold vise également à réaliser des gains sur le plan social et en matière de conservation durable autour du Projet et, ceci, via des partenariats avec la communauté, les autorités locales et nationales et les organisations non gouvernementales (« ONG »). Plus particulièrement, la Société met actuellement en œuvre un programme de conservation au niveau du paysage qui vise à obtenir un gain net en matière de biodiversité, couvrant le sud-est du PNNK et la municipalité avoisinante de Tomboronkoto. [Panthera](#), une ONG de conservation internationale, a été engagée par le biais d'un accord tripartite avec la Direction des parcs nationaux et la Société pour fournir une assistance technique en matière de protection de la faune sauvage et de son habitat dans le PNNK. Bien que le programme soit relativement nouveau, il a déjà attiré un financement indépendant de tierce partie et suscité une reconnaissance internationale pour ses avantages potentiels en termes de conservation du PNNK.

Martin Horgan, directeur général, a déclaré :

« Au sein de Toro Gold, nous avons toujours reconnu l'importance de l'intégration des aspects

environnementaux et sociaux de notre travail au cœur de notre philosophie d'entreprise et de notre processus de prise de décision. Cette philosophie requiert l'évaluation précoce et approfondie de tous nos projets par une équipe environnementale et sociale interne soutenue par de grands spécialistes nationaux et internationaux. Dans le cadre du projet de Mako, nous avons construit le projet en considérant les aspects environnementaux et sociaux comme des moteurs clés de notre processus d'évaluation, et nous sommes persuadés que nous obtiendrons ainsi des résultats optimaux pour toutes nos parties prenantes. Le prochain défi pour la Société consiste à mettre en œuvre ces plans au cours de la construction et de l'exploitation afin de tirer pleinement profit du projet. Nous sommes particulièrement enthousiasmés à l'idée de notre partenariat avec Panthera et la Direction des parcs nationaux, et des bénéfices potentiels que cette structure innovatrice pourra fournir au Parc National du Niokolo-Koba. »

Engagements sociaux et environnementaux de Toro Gold

Toro Gold s'engage à gérer ses activités de manière responsable, en portant une attention toute particulière à la protection de la santé et de la sécurité de notre personnel, des communautés locales, ainsi qu'aux risques et responsabilités associés à l'environnement. La philosophie de la Société est fondée sur la ferme conviction que les bonnes pratiques dans ces domaines font partie intégrante d'une bonne gestion globale et que la Société doit saisir toutes les opportunités de bénéfices environnementaux et sociaux.

Pour honorer cet engagement, la Société applique les bonnes pratiques industrielles internationales (« BPII ») tout au long du cycle de développement des projets, de l'exploration des ressources à la fermeture, en passant par la conception et l'exploitation. Cette approche s'exprime à travers un Cadre de Performance Environnementale et Sociale (« CPES ») qui se fonde sur les normes pertinentes suivantes :

- Normes de performances environnementales et sociales de la Société Financière Internationale (SFI).
- Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du secteur (minier) de la Banque mondiale.
- Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU.
- Cadre de développement durable du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).
- Le cadre E3 plus de l'Association Canadienne des Prospecteurs et Entrepreneurs (ACPE).
- Code international de gestion du cyanure.
- Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) selon les exigences des juridictions au sein desquelles nous opérons.

La mise en œuvre du CPES est gérée par Paul Cannon et son équipe dédiée de spécialistes et de conseillers externes, avec le soutien assuré par Glen Armstrong qui est conseiller spécial auprès du conseil d'administration à l'égard du CPES. Vous trouverez de plus amples informations sur Paul Cannon et Glen Armstrong [ici](#)

Procédés et philosophie de l'Etude d'Impact Environnemental et Social

À la suite du succès de l'exploration initiale en 2011 ayant révélé le potentiel pour la minéralisation économique sur le site du Projet, la Société a initié des études de base environnementales et sociales en matière d'écologie terrestre et aquatique ; d'archéologie et de patrimoine culturel ; de qualité de l'air et de bruit ; d'utilisation des terres et de moyens de subsistance ; d'hydrologie, d'hydrogéologie et de qualité de l'eau. Ces études ont fourni une ligne de base solide, quantifiée et défendable sur le plan scientifique bien avant tout impact direct ou indirect.

Cette ligne de base a éclairé les phases successives de la conception technique du Projet sur la période 2012-2015, notamment les études préliminaires, l'analyse des options, les études de faisabilité et d'évaluation des impacts.

Toro Gold a utilisé un groupe de consultants indépendants expérimentés pour travailler en collaboration avec l'équipe interne afin de délivrer l'EIES. [Earth Systems](#), une société de conseil environnemental internationale avec une forte présence et des capacités reconnues au Sénégal, a géré l'exécution de l'EIES. Le processus de consultation et d'évaluation de l'impact a été soutenu par des experts de [rePlan International](#), en particulier sur les aspects de la planification sociale et de la restauration des moyens de subsistance, aux côtés d'experts et chercheurs nationaux de l'[Université Cheikh Anta Diop \(UCAD\)](#) et de l'[Institut Fondamental d'Afrique Noire \(IFAN\)](#), et de l'équipe de projet de Toro Gold.

L'EIES a été préparée en parallèle avec l'étude de faisabilité définitive et validée par le gouvernement du Sénégal en décembre 2015. Un [résumé non technique de l'EIES](#) est disponible sur le site web de la Société.

Étant donné la proximité du Projet par rapport au PNNK, le fleuve Gambie et la sensibilité de l'environnement écologique, la Société a également engagé [The Biodiversity Consultancy](#) pour fournir des conseils en matière de développement et de mise en œuvre du programme de biodiversité afin d'obtenir un résultat de conservation positif net et l'alignement avec les bonnes pratiques internationales.

La conception et la mise en œuvre du programme environnemental et social ont été étayées par une communication et une collaboration proactives avec les parties prenantes clés, notamment les communautés et les organisations liées à la communauté, les services gouvernementaux concernés, les ONG locales et internationales, ainsi que les institutions universitaires. Toro Gold estime que la meilleure approche en matière d'implication des parties prenantes est de passer par un dialogue transparent qui permet de renforcer les capacités et de forger des partenariats de confiance. Ceci a été rehaussé par l'implication directe d'experts indépendants pour fournir des conseils sur l'approche de gestion et pour vérifier notre performance.

Depuis le départ, Toro Gold a pour objectif de concevoir un projet qui fournit une réelle opportunité pour le développement d'une exploitation minière prospère sur le plan économique et durable et sur le plan environnemental et social. Le résultat est une conception de projet qui

cherche à éviter et/ou à minimiser dans la mesure du possible les impacts environnementaux et sociaux néfastes et à compenser les impacts résiduels. Ceci a été réalisé en prenant dûment en compte les exigences et les aspirations en matière de développement des communautés locales, par le biais d'un processus de consultation et de participation éclairées.

L'évitement est largement reconnu comme le moyen le plus efficace de réduire les impacts sur les communautés et l'environnement naturel dès le départ. En minimisant l'empreinte de l'infrastructure du Projet et par le biais d'une planification spatiale minutieuse, la Société a évité la réinstallation humaine et minimisé la perturbation des moyens de subsistance liés à la terre. Toutefois, le développement du Projet entraînera une perte partielle de l'habitat pour une communauté de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest à l'extérieur du PNNK, communauté pour laquelle aucune alternative viable n'a pu être identifiée pour éviter des impacts. Un Plan d'action pour la biodiversité est actuellement mis en œuvre et inclut une série d'actions de conservation qui visent à obtenir un gain net pour les chimpanzés et autre biodiversité prioritaire dans un contexte géographique plus vaste.

Participation économique locale

Toro Gold s'engage à partager les bénéfices de ses activités d'investissement et de laisser un héritage positif dont il sera possible de profiter après la fermeture de la mine. Grâce à notre programme social, les communautés d'accueil bénéficient des possibilités d'emploi, de la formation et du développement des compétences, de la sécurité des moyens d'existence et d'un accès amélioré aux services et aux infrastructures publics.

Au plus fort de la phase de construction, le Projet a employé plus de 1 000 personnes dont 90 % étaient sénégalaises et 35 % originaires de la municipalité locale de Tomboronkoto. Ce haut niveau d'emploi local a été réalisé grâce à une application stricte d'une politique d'emploi local préférentiel par la Société et ses sous-traitants. La Société engage les services de conseil d'un groupe de travail technique pour renforcer les pratiques d'emploi local, comprenant des représentants élus des communautés au sein de la municipalité de Tomboronkoto.

En partenariat avec le Lycée technique de Kédougou, la Société a mis en œuvre un programme d'apprentissage innovateur pour les métiers du génie civil de l'électricité et de la mécanique. À ce jour, 30 personnes de la municipalité de Tomboronkoto ont bénéficié d'un programme de 6 mois comprenant un stage professionnel supervisé au sein du Projet, renforcé par un enseignement théorique au lycée.



Représentants du Lycée technique de Kédougou responsables de la supervision du programme d'apprentissage

La Société travaille en étroite collaboration avec les communautés touchées pour comprendre la nature et l'ampleur des impacts sur les moyens de subsistance. L'engagement de la Société consiste à ce qu'aucun moyen de subsistance des personnes n'empire en conséquence du Projet. Un forum de négociation constitué par des représentants élus des communautés affectées et une observation indépendante du secteur des ONG a été établi vers la fin 2015 pour définir un processus pour l'occupation des terres du Projet et des mesures d'accompagnement pour la compensation et la restauration des moyens de subsistance. Ceci a abouti en un Accord d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance qui a été signé à la mi-2016.

Au cours des 12 derniers mois, la Société a mis en œuvre le programme de restauration des moyens de subsistance conformément aux engagements pris. Les éléments clés du programme incluent l'accès aux cultures maraîchères et aux vergers d'arbres fruitiers irrigués pour la production commerciale ; à l'agriculture pluviale mécanisée ; à l'eau et aux pâturages pour le bétail et aux services vétérinaires. Certains de ces éléments ont été testés par le biais de projets pilotes et de démonstrations des années précédentes, permettant ainsi d'identifier les problèmes de conception avant la mise en œuvre à grande échelle et d'aider les personnes touchées à faire des choix éclairés en matière d'activités alternatives.



Utilisation de l'énergie solaire pour irriguer les cultures maraîchères de la communauté

Pour faciliter la communication avec les villages affectés par le Projet, la Société continue d'organiser des réunions mensuelles routinières avec un comité de consultation locale (« Groupe de contact ») comprenant des dirigeants, femmes et jeunes représentants locaux qui ont été élus par leur communauté respective. Le comité s'est avéré d'une très grande valeur pour la compréhension des questions locales, l'optimisation de la conception du Projet et l'alignement de nos activités d'atténuation et d'investissement avec les besoins et les aspirations de la communauté. Les activités de consultation ont également été étayées par des visites de courtoisie routinières des villages affectés par le Projet et auprès des autorités locales.

Un examen indépendant des travaux réalisés par la Société conduit en mars 2016 a permis de tirer les conclusions suivantes : « *La licence sociale d'exploitation est excellente, avec des relations avec la communauté fondées sur un processus d'engagement multi-niveaux sur plusieurs années, se traduisant par de solides perceptions de relations professionnelles transparentes et collaboratives au sein d'un partenariat.* »

Les examens de suivi en 2017 ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- À un niveau local et national sénégalais, la licence sociale d'exploitation demeure tout aussi solide ; et,
- La construction du Projet se déroule d'une manière conforme à l'étude d'impact environnemental et social.

La maximisation des résultats de développement économique et social pour les communautés autour du Projet n'est pas le fruit du hasard. Elle requiert une vision bien articulée et partagée de l'avenir souhaité par la Société, les communautés et le gouvernement. Au début 2017, la Société a

fondé un programme d'assistance technique pour aider le conseil municipal de Tomboronkoto à articuler une vision et des objectifs de développement pour la municipalité par le biais de l'élaboration d'un plan d'utilisation et de développement des terres axé sur l'avenir. La préparation du plan nécessitera une consultation extensive entre les personnes, les parties prenantes et le gouvernement afin de s'assurer que chacun est informé des aspirations et des plans à long terme de l'autre. De plus, le plan guidera la Société pour définir le rôle qu'elle doit adopter et les actions stratégiques qu'elle doit entreprendre pour aider la municipalité à atteindre ses objectifs de développement.

Notre stratégie en matière de biodiversité

Dès le début des travaux d'exploration initiaux, la Société a reconnu la sensibilité écologique du Projet en raison de sa proximité avec le PNNK qui renferme une grande biodiversité d'importance nationale et internationale, ainsi que le fleuve Gambie.

Grâce à la mise en oeuvre de sa stratégie de biodiversité, la Société vise à atteindre un objectif d'aucune perte nette/de gain net sur la biodiversité, en utilisant une hiérarchie d'atténuation pour éviter, minimiser, rétablir et compenser les impacts du projet sur le paysage. Pour ce faire, la Société se concentrera sur les priorités identifiées, qui comprennent le Parc National du Niokolo-Koba, le fleuve Gambie, la forêt-galerie et un certain nombre d'espèces pour lesquelles ces habitats sont importants. Les chimpanzés ont été identifiés comme une espèce à priorité élevée en raison de leur statut d'espèce menacée et du potentiel d'impacts. Malgré des investissements importants dans des mesures d'évitement, de minimisation et de restauration, il y aura un certain impact résiduel sur la biodiversité résultant du développement du projet. Des compensations de la biodiversité sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'aucune perte nette/de gain net. Celles-ci seront planifiées et mises en oeuvre à l'aide d'un processus participatif, avec l'apport d'informations de la part des parties prenantes, et seront financées à long terme.

La Société s'est engagée de manière proactive avec les autorités de gestion des terres, des ressources et de consultation pour aligner les plans du Projet avec leurs politiques en matière de gestion de la biodiversité, notamment la DPN, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'UNESCO et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG). La Société a également étroitement collaboré avec les institutions et les chercheurs universitaires ayant des connaissances spécialisées des espèces menacées et de leur habitat. Dans le cas des chimpanzés, nous avons sollicité l'avis d'expert du Dr Jill Pruetz de la Texas State University, spécialiste en anthropologie biologique et éminent primatologue. Dans le sud-est du Sénégal, le Dr Pruetz a étudié les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest et leur adaptation à l'habitat de type savane pendant une décennie.

La Société a mis en place une structure de gestion provisoire pour la mise en oeuvre du programme de compensation pour la biodiversité du Projet (le Programme de compensation pour la biodiversité de Petowal « PBOP »), qui comprend un comité consultatif, un secrétariat et des

partenaires de mise en œuvre.

La mobilisation d'un comité consultatif est un développement important et novateur. Le comité consultatif guide la Société en matière de conception et de mise en œuvre du PBOP en fournissant des conseils indépendants, stratégiques et d'experts. Le comité se charge de l'examen des plans techniques, du suivi des résultats et donne une orientation pour l'engagement des parties prenantes.

Le comité consultatif est constitué de membres aux profils divers, avec une expérience régionale en matière de conservation, de développement rural, de primatologie, de société civile et du milieu académique. Le comité consultatif se réunit régulièrement et a tenu trois réunions à ce jour : mai et novembre 2016, et mai 2017.



Visite du site du Projet par le Comité consultatif et autres personnes-ressources

Nous nous engageons également à présenter des audits et rapports indépendants sur notre performance par rapport à nos objectifs de biodiversité. Le premier audit est prévu début 2018.

Programme de compensation pour la biodiversité de Petowal

Dans le cadre du PBOP, Toro Gold met actuellement en œuvre, en collaboration avec Panthera et la DPN un projet passionnant pour améliorer la gestion de la sécurité, du suivi et de la conservation dans le sud-est du PNNK. Malgré ses nombreuses espèces sauvages et ses riches écosystèmes, le PNNK nécessite de toute urgence des mesures de conservation à grande échelle, faute de quoi il risque de perdre les valeurs qui lui ont valu le statut de patrimoine mondial. En 2007, le parc a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO. L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a inscrit le parc sur sa liste des sites présentant des perspectives de conservation « critiques ».

À partir de juin 2017, les mesures de sécurité du site et de protection de la faune sauvage renforcées dans le PNNK, dans le cadre du PBOP et avec l'assistance technique de Panthera incluent les suivantes :

- Protection active des principales espèces sauvages et de leurs habitats, notamment contrôle de l'application de la loi ;
- Renforcement des institutions et des capacités en matière de protection des sites et de conservation de la biodiversité ;
- Application de nouvelles technologies de communication, surveillance et suivi, c.-à-d. SMART, PoacherCam ;
- Développement et entretien de l'infrastructure, c.-à-d. postes de patrouille, centre de commande, accès au parc ; et
- Recherches scientifiques.
-



Gardes forestiers en patrouille dans le PNNK

Nous estimons que cette intervention a le potentiel de démontrer des gains de conservation à l'échelle du paysage importants pour les chimpanzés et d'autres espèces menacées, et de démontrer qu'il est possible que le PNNK soit retiré de la liste du patrimoine mondial en péril. Le programme a déjà commencé à attirer des fonds d'autres organisations de conservation et du secteur privé par le biais d'initiatives de collecte de fonds externes.

Actuellement, le PBOP est également étendu à des zones extérieures au PNNK, mais contiguës, en donnant la priorité à la protection de l'habitat naturel et à sa connectivité au sein de la municipalité de Tomboronkoto. Une évaluation de faisabilité des mesures de conservation basées sur les communautés est actuellement conduite par The Biodiversity Consultancy. Sous réserve d'un accord avec les communautés locales et les détenteurs de régimes fonciers, ceci devrait aboutir à une désignation officielle de zones de conservation par le biais d'instruments de planification de l'utilisation des terres, de l'établissement de conventions d'utilisation des terres et des ressources locales, de programmes de développement des moyens de subsistance, du renforcement des capacités institutionnelles, de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation en matière d'environnement.

L'objectif de la Société est de démontrer un modèle d'engagement constructif et visionnaire permettant au secteur privé, aux communautés, aux agences gouvernementales et aux groupes de conservation de travailler ensemble pour obtenir un résultat de conservation positif.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut renfermer des déclarations de nature « prospective », notamment des déclarations concernant les plans, les intentions, les convictions et les aspirations actuelles de la Société et de ses directeurs ou dirigeants quant aux activités commerciales et aux performances d'exploitation futures de la Société. Les verbes « pouvoir », « planifier », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « s'attendre à », les notions de futur et de conditionnel, et les expressions similaires ou leur emploi à la forme négative, se rapportant à la Société ou à sa direction, visent à identifier de telles déclarations prospectives.

Les investisseurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne représentent pas des garanties des activités ou performances commerciales futures et impliquent des risques et des incertitudes, et que les activités commerciales futures de la Société peuvent différer substantiellement de celles qui sont contenues dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs.

Au cas où un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si des suppositions étayant les déclarations prospectives s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer substantiellement de ceux décrits dans la présente comme prévus, planifiés, anticipés, estimés, évalués ou escomptés. Ces déclarations prospectives valent uniquement à la date de ce communiqué de presse. Bien que la Société se soit efforcée d'identifier d'importants risques, incertitudes et facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement, il se peut qu'il en existe d'autres qui fassent que les résultats ne soient pas tels qu'ils sont anticipés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune responsabilité de mettre à jour ces déclarations prospectives.